# Se protéger du bruit.

Objectif: Adopter un comportement écocitoyen afin de limiter le bruit et ses effets.

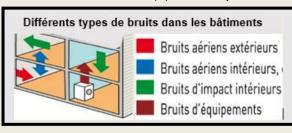
## 1 Les sources de bruit.

Sources de bruit : habitat, transport, professionnel, loisir, environnement.

Un bruit est un ensemble de sons perçu comme désagréable.

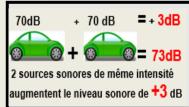
Un son est une vibration de l'air qui se propage sous forme d'ondes.

Un son se caractérise par l'**intensité** en décibel (dB), la **fréquence** en hertz (Hz) la **durée** en seconde (s). La fréquence détermine si le son est grave ou aigu.









# 2 Anatomie et physiologie de l'oreille.

#### Mécanisme de l'audition.

La transmission: Le son capté par le pavillon passe par le conduit auditif. Le son fera vibrer le tympan qui fait vibrer à son tour les osselets (marteau, enclume, etrier). Le dernier osselet fera vibrer la fênetre ovale.

La perception : cette vibration se propage dans la cochlée (ou limaçon) et atteint les cellules nerveuses ciliées qui transforment la vibration en message nerveux. Ce message sera transmis au cerveau via le nerf auditif.

# 3 Conséquences du bruit.

Effets sur nos facultés intellectuelles (\*concentration) et comportementales (irritabilité, isolement).

- Effets auditifs : fatigue auditive, acouphène, surdité.
- Effets extra auditifs: trouble cardio-vasculaire, stress, hypertension, ↓ réflexes, baisse de l'immunité, ulcères ...
- Maladie professionnelle et accident du travail.

### Schéma de l'appareil auditif et trajet du son Oreille Oreille -Oreille -Interne Externe Moyenne Osselets Canaux semi-circulaires Tympan Nerf auditif Cochlée Fenêtre ovale Trompe d'Eustache Pavillon Conduit auditif ≠ surdités (S) S de transmission S de perception (mécanique): (neurosensorielle): Lésion de l'oreille Lésion de l'oreille externe ou moyenne. interne (cellules ciliées ou nerf auditif).

## 4 Mesures de prévention.

- Niveau législatif : Loi sur le bruit de 1992.
- Niveau pro. : Code du travail

Si le niveau **atteint 80 dB(A) sur 8 heures de travail** l'employeur engage des actions contre le bruit et met à disposition des protecteurs individuels contre le bruit PICB

Si le niveau **dépasse 85 dB (A) sur 8 heures** l'employeur doit : exiger le **port des PICB** et mettre en place un plan de réduction du bruit dans l'entreprise.

- **Niveau domestique :** fenêtre double vitrage, isolation, mur antibruit, contrôle du volume de la télé/musique....

#### Mesures de prévention technologique

